Délibération du Conseil d'administration
Séance du 28 février 2023

Présents	MM. Jean-Paul PAVILLON (départ au point n°4), Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point n°5) représentants le conseil municipal. Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Christelle TREHET-COLLET, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christine CORBILLON (jusqu'au point n°4)	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

Mme Corinne PICARD
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

<u>POINT N°3</u> – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Madame CHOUTEAU, vice-présidente, présente le rapport sur les orientations budgétaires 2023 et le soumet au débat à l'assemblée.

Le Conseil d'administration est invité à :

- prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2023 annexé à la présente délibération,
- prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE DES PONTS DE CÉ

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230228-AS-23-28-02-3-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023

Publiée le 06/03/23